



C H A M B R E
— DE —
C O M M E R C E
— DE —
T E R R E B O N N E

Mémoire présenté à la Commission du BAPE
sur le projet de prolongement de l'autoroute 25
entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa
par le ministère des Transports

Juin 2005

Présentation de la Chambre de commerce de Terrebonne

La Chambre de commerce de Terrebonne est un regroupement volontaire de gens d'affaires, de commerçants, d'industriels, de professionnels et de travailleurs autonomes, qui demeurent ou font affaire principalement dans la MRC Les Moulins. Notre Chambre est active sur le territoire de la municipalité de Terrebonne depuis 1935, et est affiliée à la Chambre de commerce du Canada ainsi qu'à la Fédération des chambres de commerce du Québec, à laquelle nous détenons un siège au conseil d'administration.

Nous retrouvons actuellement à la Chambre de commerce de Terrebonne près de 600 délégués issus de plus de 450 entreprises oeuvrant dans toutes les sphères de l'activité commerciale et industrielle. Ces membres sont représentés par un conseil d'administration formé de quinze représentants élus en assemblée générale. Le conseil, suite à une écoute attentive des besoins et opinions de ses membres, a entrepris une réflexion sur le projet de prolongement de l'autoroute 25 et c'est avec enthousiasme que nous vous faisons part, réunis dans ce mémoire, des principaux points saillants de cette réflexion.

Les membres de la Chambre de commerce de Terrebonne portent un intérêt particulier à ce projet pour plusieurs raisons, la première étant à coup sûr l'accélération de l'activité économique sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Sa réalisation facilitera l'aménagement d'un territoire qui a souffert d'une mauvaise desserte routière, le désavantageant nettement au profit de territoires souvent plus éloignés du centre. En rendant ce territoire plus accessible et ce, plus rapidement, le projet va permettre de revitaliser et diversifier le développement industriel, commercial et résidentiel que connaît Terrebonne, la Couronne Nord et l'est de l'île de Montréal.

Des conséquences économiques et sociales positives

La Chambre de commerce de Terrebonne croit que le projet comporte de très nombreux avantages :

- 1) Le projet favorisera un transport plus rapide des marchandises, un élément crucial dans l'économie très compétitive d'aujourd'hui. Il nous apparaît crucial de favoriser la fabrication « just in time » qui permet, lorsque les biens sont livrés à temps malgré la congestion croissante du réseau actuel, d'abaisser les coûts de la production et de maintenir des centaines de milliers d'emplois et ce, aux quatre coins de la région métropolitaine;
- 2) le projet favorisera la venue de nouvelles entreprises sur le territoire. Un bon nombre d'entreprises hésitent avant de s'installer dans le secteur est de la région métropolitaine en sachant qu'aucune alternative n'existe à l'autoroute 40;
- 3) le projet favorisera un accès à un plus grand marché de l'emploi (citoyens de Terrebonne désirant travailler dans l'est de Montréal, et vice-versa);
- 4) le projet favorisera l'enrichissement collectif, car les sommes économisées en kilométrage parcouru en moins pourront être consacrées à d'autres activités, favorisant ainsi la consommation (il est utile de rappeler qu'avec le coût de l'essence, le péage ne saurait contrecarrer les avantages);
- 5) le projet favorisera le développement global de la Communauté métropolitaine de Montréal, dotant la grande région de nouvelles infrastructures routières adéquates, préalable nécessaire au maintien de sa compétitivité face à ses concurrentes nord-américaines;
- 6) le projet permettra la revitalisation de toute la portion est de l'île de Montréal, favorisant un plus grand développement urbain et l'accès plus facile à la propriété

pour les jeunes familles qui ne pourraient en bénéficier autant dans le centre de l'île où les coûts du logement sont beaucoup plus élevés;

- 7) la municipalité a connu un développement majeur de ses zones industrielles au cours des 10 dernières années, et il faut aménager les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins des centaines d'entreprises qui s'y sont installées. Les axes de transport constituent certainement les infrastructures les plus importantes en ce sens;
- 8) il faut permettre à la Couronne Nord d'être compétitive avec la Couronne Sud et l'Ouest de Montréal. On ne peut malheureusement pas encore parler d'équité entre ces trois régions, la Couronne Nord et l'Est ne bénéficiant toujours pas des mêmes infrastructures routières que les autres régions;
- 9) cette notion d'équité se trouve renforcée par le fait que la Couronne Nord, et les villes de Terrebonne et Mascouche en particulier, vivent un boom démographique considérable et donc une accélération aussi considérable de leur développement;
- 10) la présence d'infrastructures routières adéquates favorisera l'essor du tourisme, un axe de développement important pour la Ville de Terrebonne et les nombreux commerçants;
- 11) enfin, la construction d'un pont et le parachèvement de l'autoroute 25 constituent des occasions d'affaires intéressantes pour les entrepreneurs locaux, bien que ce facteur seul ne constitue pas notre seul argument d'appui au projet, mais bien un autre aspect positif.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de commerce de Terrebonne se fait porte-parole de ses 600 membres et souhaite que le BAPE donne son aval au projet déposé pour le prolongement de l'autoroute 25 et la réalisation du nouveau pont entre la rive-nord et l'île de Montréal, un projet ambitieux mais qui rejoint tout à fait les notions de développement durable et de partenariat entre les secteurs publics et privés.